



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Instruction n° DGS/MVI/2026/20 du 27 février 2026 relative à la recentralisation du pilotage
et du financement des centres de vaccination par les agences régionales de santé (ARS)**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé (ARS)

Référence	NOR : SFHP2603429J (numéro interne : 2026/20)
Date de signature	27/02/2026
Émetteur	Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées Direction générale de la santé (DGS)
Objet	Recentralisation du pilotage et du financement des centres de vaccination par les agences régionales de santé (ARS).
Actions à réaliser	- Identifier les collectivités territoriales souhaitant abandonner la gestion des centres de vaccination et recueillir les demandes d'habilitation des collectivités souhaitant la conserver avant le 30 juin 2026 ; - Procéder à un appel à candidatures si la collectivité souhaite se désengager ou si l'ARS envisage de refuser l'habilitation.
Résultat attendu	Habilitation des centres de vaccination dans les territoires.
Echéance	1 ^{er} janvier 2027
Contacts utiles	Sous-direction Santé des populations et prévention des maladies chroniques Mission Vaccination et immunisation (MVI) Magid HERIDA / Delphine ARNOULT Mél. : dgs-vaccination@sante.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	4 pages + 2 annexes (2 pages) Annexe 1 : Modèle de courrier des directeurs généraux d'ARS aux présidents des conseils départementaux ou aux maires des communes ayant gardé une compétence de gestion d'un centre de vaccination Annexe 2 : Liste des départements, classés par régions, ayant conservé leur compétence de gestion de centres de vaccination au 1 ^{er} janvier 2026